

dans la rue. Cette dernière, ayant remarqué que la voiture roulait à toute vitesse, se mit à la poursuite et parvint à la rejoindre dans la rue Montgolfier.

C'est ainsi que M. Siquière, commissaire de police du 3^e arrondissement, a été amené à ouvrir une enquête sur les causes de cet accident.

UNE CHUTE GRAVE. RUE SOLFERINO. — Un tisserand de la rue Solferino, M. Polydor Hennelens, a fait, dans son habitation, une chute si grave qu'il craint pour ses jours.

C'est dimanche soir; le tisserand s'est rendu à sa chambre à coucher, lorsque ayant trébuché dans l'escalier, il tomba du haut en bas. Il fut relevé inanimé par les gens de la maison, qui l'empressèrent de lui donner des soins en attendant l'arrivée de M. le docteur Desobonet.

D'après le praticien, M. Hennelens, s'était fracturé la base du crâne et une commotion cérébrale s'en était suivie. L'état du blessé étant très grave, il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Dans la soirée du lundi, il n'avait pas encore repris connaissance.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE DANS UN PEIGNAGE. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, lundi après-midi, vers deux heures et demie, dans le magasin de MM. Léon Allart et Cie, Grande-Rue. Le feu fut pris naissance dans le chauffage de cheminée d'une courtoise, par suite d'échauffement.

En très peu de temps, le personnel de la maison fut parvenu à se rendre maître de ce commencement d'incendie, dont les dégâts sont insignifiants. Les pompiers de permanence, qui avaient été mandés, n'ont pas eu à intervenir.

UNE FEMME TOMBÉE DANS UN ESCALIER. — Une ménagère, Marie Pottier, âgée de 62 ans, demeurant boulevard Gambetta, 212, a dégringolé quelques marches d'escalier, dimanche soir, en montant à sa chambre.

La pauvre femme fut relevée, ayant le bras gauche fracturé. Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce quartier, 2, rue de la Bouchee, de M. Cappellet, coiffeur, vient d'être fondée.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tournai, a été tué par un coup de feu tiré par un voleur qui avait pénétré dans sa chambre.

Le voleur (sans être relevé, ayant le bras gauche fracturé). Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce quartier, 2, rue de la Bouchee, de M. Cappellet, coiffeur, vient d'être fondée.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tournai, a été tué par un coup de feu tiré par un voleur qui avait pénétré dans sa chambre.

Le voleur (sans être relevé, ayant le bras gauche fracturé). Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce quartier, 2, rue de la Bouchee, de M. Cappellet, coiffeur, vient d'être fondée.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tournai, a été tué par un coup de feu tiré par un voleur qui avait pénétré dans sa chambre.

Le voleur (sans être relevé, ayant le bras gauche fracturé). Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce quartier, 2, rue de la Bouchee, de M. Cappellet, coiffeur, vient d'être fondée.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tournai, a été tué par un coup de feu tiré par un voleur qui avait pénétré dans sa chambre.

Le voleur (sans être relevé, ayant le bras gauche fracturé). Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce quartier, 2, rue de la Bouchee, de M. Cappellet, coiffeur, vient d'être fondée.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tournai, a été tué par un coup de feu tiré par un voleur qui avait pénétré dans sa chambre.

Le voleur (sans être relevé, ayant le bras gauche fracturé). Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce quartier, 2, rue de la Bouchee, de M. Cappellet, coiffeur, vient d'être fondée.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tournai, a été tué par un coup de feu tiré par un voleur qui avait pénétré dans sa chambre.

Le voleur (sans être relevé, ayant le bras gauche fracturé). Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce quartier, 2, rue de la Bouchee, de M. Cappellet, coiffeur, vient d'être fondée.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tournai, a été tué par un coup de feu tiré par un voleur qui avait pénétré dans sa chambre.

viellards de l'établissement et pour les dévotions religieuses qui les séparent. Le petit chapelain avait été ordonné à cette occasion, avec beaucoup de succès.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de MM. Desfontaines-Duploy frères, un domestique, Léon Tanghe, âgé de 27 ans, demeurant à Tempelberg (Belgique), a eu la main gauche prise entre le bimbelard de son maître et le mur de la cour. Il se sent blessé et a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. M. le docteur Parmentier a prescrit quinze jours de repos.

FOREST. — Le contrôleur des contributions directes arrivra, le 1^{er} mai, à huit heures du matin, à la Mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1902.

Le contrôleur régiera, de concert avec le maire et les répartiteurs, et en présence du percepteur, les états des contributions directes, et des portes et fenêtres, ainsi que la taxe sur les biens de main-morte. Il vérifiera l'état des contributions directes, et procédera à la constatation des propriétés non bâties, des constructions ou ayant caractère de constructions ou des démolitions totales ou partielles. Il renseignera, en outre, les renseignements relatifs à la contribution des patentes.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. le percepteur des contributions directes se rendra à la Mairie d'Ascq le 2 mai prochain, à huit heures du matin, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1902. Le même travail sera exécuté à la Mairie d'Annapes, le 14 mai, à huit heures du matin.

DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Eugène Danhier, directeur de l'école communale de garçons de Calérier, vient d'être désigné pour remplacer à Valenciennes, M. Bouquet, décédé. Il est lui-même remplacé dans ses fonctions par M. J.-B. Chantreau, qui quitte l'école de Valenciennes, canton de Valenciennes.

LES CONSEQUENCES DU REBOISEMENT. — Le recensement de la population, qui vient d'être terminé, accusant une population totale de 4.100 habitants, l'administration des contributions directes a fait procéder à la détermination de l'impôt foncier.

LES PREMIERES COMMUNIONS. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les premières communions auront lieu dimanche prochain, 5 mai.

Quatre-vingt-dix enfants dont quarante-huit garçons et cinquante filles, sont appelés, cette année, à accomplir ce grand acte de la vie chrétienne.

La messe de communion sera célébrée à six heures et demie, les enfants se réuniront à la Congrégation, où le clergé ira les chercher à six heures un quart, pour les conduire au sacrement à l'église.

LA DUCASSE. — Bien que contrariée par la pluie, la ducasse a été assez brillante. Les promeneurs des communes voisines ont afflué et à certains moments il était difficile de se frayer un passage sur la place. Un jeu d'arc à l'oiseau, qui a eu lieu chez M. Louis Brox, et un jeu de balle chez M. Lambelin, ont attiré beaucoup d'amateurs.

VOLEUR DUIN FORT-MONVALE. — Un voleur, nommé, contenant une somme de 53 francs, a été volé dans la poche de Mme Reynjens, née Henriette Masurelle, pendant qu'elle se promenait sur la Place, dans la soirée du dimanche.

L'acteur de ce méfait, était Henri Fort. Agé de 14 ans, il conserva pour lui une pièce de vingt francs et renvoya les autres à son père, qui se trouva en possession de trente-trois francs à ses deux petits camarades, mais ceci, en ce qui concerne le voleur. Pendant ce temps, le petit voleur s'était dirigé vers Roubaix et depuis on ne l'a pas revu chez lui.

La gendarmerie de Wattrelos, en tournée à l'occasion de la ducasse, a aussitôt ouvert une enquête.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. Maison fondée en 1835. (Maison à Tournai, rue Carnot, 5.) Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles: Actions, Obligations, Factures, Bordereaux, Quittances, Circulaires, Modèles de Lettres, Fêtes de Lettres, Registres, Cartes, etc., etc. — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés.

CESSATION DE COMMERCE. LIQUIDATION GENERALE. BOUTERIE, ORFÈVRES. M^{rs} BIZARD-LEMERIE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX. OCCASIONS ET LOTS POUR CADRAUX.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. Suite de la séance du 30 avril 1901.

La suppression de l'Octroi de Roubaix. Les taxes de remplacement. Taxe de 6 c. 0 sur le revenu net de la propriété bâtie.

M. J. Lagache réunit sous ce titre les quatre taxes qui figurent dans la nomenclature ci-dessous sous les nos 1, 2, 3 et 4 et qui se répartissent sur les usages et les terres, à l'égard de la propriété bâtie. Ces taxes constituent dans leur ensemble un charge tellement considérable qu'elles compromettent elles-mêmes le résultat de leur application. Créer la propriété d'usage, c'est en augmenter le loyer et par suite en rendre la location plus difficile, si elle reste improductive, quel profit peut-on retirer de la ville? Au contraire, si elle est productive, elle est dévorée par le fisc.

Si la rigueur, une famille fortunée ou se trouvant dans une bonne situation peut échapper facilement aux taxes foncières votées par le Conseil municipal, en allant se fixer ailleurs, ce qui est ce qui se fait, elle ne contribue pas à l'entretien de la ville, elle ne contribue pas à l'entretien de la ville, elle ne contribue pas à l'entretien de la ville.

Voilà une catégorie nombreuse de citoyens qui sera grevée d'un tribut qui ne leur rapporte rien.

Un protecteur qui devait bientôt hanté, insolent, mon cher petit, sans moi, vous auriez végété toute votre vie, avec votre petite usine sur les bras que vous ne saviez même pas diriger, ou ayant aussi sur les bras un faux ménage particulièrement embarrassant. Je vous ai donné ma fille, et vous ai fait participer à mes fortunes, parce que je vous croyais d'une parfaite honnêteté. Je m'étais trompé. Pardon! Avant votre mariage, vous que je croyais la sagesse même, vous ne me deviez pas compte de cela, mais vous deviez m'en rendre compte.

— N'ai-je pas rompu, hélas? balbutia Gratien.

— Comment? à hélas!

— Vous m'avez fait perdre quatorze mille francs en oubliant de télégraphier au Havre pour la baisse des cotons.

Gratien respira. Ne s'agissait-il que d'argent? Et il essaya d'une explication embrouillée, mélangeant le Louvre, le Bon-Marché, les nouvelles soieries, une maison de gros de la rue du Sentier, la nécessité de bien étudier des dessous plus variés, pour soutenir la concurrence des Anglais... Et M. Thévenot le laissait aller, semblant même le croire, et ce fut avec la plus parfaite bonhomie qu'il lui dit à la fin de son récit:

— Dites donc, mon petit Gratien, il ne faudrait pas vous fiche le moi!

Il prit un siège et s'assit en face de son gendre, le regardant de sa haute taille, de sa poitrine de colosse.

— Résumons un peu. Je n'aime pas beaucoup à rappeler ma générosité; mais il le faut bien pour vous faire sentir à quel point vous êtes coupable. Gratien, quoiqu'il se crût à peine blâmable, n'osa pas protester.

Le nouveau règlement prévoit en outre, toujours à propos des ruses particulières, les références à payer par les propriétaires pour l'éclairage et l'entretien des immeubles, pour le numérotage, etc.

Telles sont les modifications les plus saillantes au règlement de voirie.

MARIAGE. — Lundi matin, à onze heures et demie, a été célébré en l'église Saint-Christophe, le mariage de Mlle Marie Louise Lechambre, fille de M. Lechambre, négociant, avec M. Eugène Verstraete, docteur en médecine, à Lille. Les témoins étaient, pour le marié: MM. Henri Duret, professeur de chimie à Lille et Felner, ingénieur, beau-frère du marié. Pour la mariée: MM. Verdonck, commissaire-priseur et Raymond Tibaoud.

UNE REUNION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — La jeunesse catholique se réunira, mercredi prochain, à huit heures et demie du soir, à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines. Ordre du jour: 1. Histoire du socialisme, par M. Jean Leleuvre; 2. arguments et réfutation du socialisme, par M. Georges Lefebvre.

AVIS MILITAIRE. — Les jeunes gens déclarés propres au service par le Conseil de révision, qui s'est réuni à Tournai ce matin, et les jeunes soldats qui se croient dans le cas de solliciter leur envoi en congé à titre de soutien de famille, sont invités à déposer ou à faire déposer, leur demande à la Mairie militaire dans la plus bref délai.

UN MUR QUI S'ECROULE. — Deux ouvriers blessés. — Des nouvelles constructions vont s'élever, rue Nationale, à l'emplacement d'anciennes maisons qu'on a démolies jusqu'à fleur du sol. Des ouvriers terrassiers, travaillant pour le compte de M. Bohin, entrepreneur, sont actuellement occupés à creuser assez profondément pour l'établissement du sous-sol du nouvel immeuble. Deux de ces terrassiers, Constant Evrard et Edouard Labbe travaillaient près des anciennes fondations quand par suite d'un mouvement du sol, le bloc de maçonnerie s'écroula entraînant les deux terrassiers. Les autres ouvriers témoins de l'accident s'empressèrent de dégager leurs camarades et les transportèrent au café du Commerce. Le plus sérieusement atteint était Edouard Labbe qui avait perdu connaissance. On manda immédiatement un médecin, M. le docteur Brunet vint en toute hâte donner ses soins, après avoir été aidé par son frère et par son domestique M. Neuvre; il a reçu des contusions multiples sur toutes les parties du corps mais aucune blessure n'est de nature à donner de l'inquiétude. On pensa qu'après un repos d'une quinzaine de jours, il pourra reprendre son travail. Quand à Constant Evrard il n'a été blessé que superficiellement à la cheville et il pourra dans quelques jours se livrer à ses occupations habituelles.

LES DEVALISEURS D'ESTAMINETS. — Lundi matin, M. Bourgeois, brasseur, rue Winoc-Choqueux, en un estaminet lui appartenant, situé à l'angle des rues du Rhin et de l'Espérance, constata que des malfruits s'étaient introduits dans l'immeuble inhabité depuis quelque temps. La porte d'entrée avait été fracturée. En poursuivant plus loin ses investigations, M. Bourgeois constata la disparition de deux trappes en étain et d'un robinet en cuivre. Il estime l'importance du vol à une vingtaine de francs environ. Une plainte a été déposée à la police. M. Delattre, commissaire de police du 2^e arrondissement, chargé de l'enquête sur ce vol, a interrogé les voisins. D'après les déclarations de ces derniers, la porte du cabaret était déjà ouverte depuis plusieurs jours.

UNE AFFAIRE DE MEURTRES. — Une enquête de police est ouverte au sujet d'une affaire de meurtres qui s'est passée dans la nuit de dimanche à lundi.

Une jeune fille d'origine belge, parlant peu ou prou le français, était venue à Tournai, pour entrer en service dans un débit de boissons. Ignorant l'adresse exacte de la maison où elle devait se rendre, elle se rendit au domicile de son père, qui lui indiqua le logement pour la nuit. Le jeune homme se laissa conduire par W. qui l'emmena au Pont-Neuve. Là, W. tenta d'abuser de la servante. Aux cris poussés par elle, des passants accoururent et W. prit la fuite. Mais il ne tarda pas à être arrêté et conduit au poste du 3^e arrondissement, où il a été interrogé par M. Spéaux, commissaire de police.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un garçon de magasin, M. Jules Lemaire, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Latte, 28, rogant son domicile lorsqu'il arriva rue Verte, fut assailli par trois hommes qui sans raison, lui portèrent des coups. Aux cris poussés par M. Lemaire, les agresseurs prirent aussitôt la fuite, laissant leur victime à demi assommé sur le sol. Après leur départ, le garçon de magasin constata que les malfaiteurs l'avaient dépouillé d'une montre en nickel. Lundi matin, la victime de cette agression a déposé une plainte à M. Spéaux, commissaire de police du 3^e arrondissement. Une enquête est ouverte.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Dans la matinée de lundi, M. Proix, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis en état d'arrestation, un certain Arthur Pruvost, âgé de 39 ans, sans profession, qui avait été surpris par le commissaire de police dans un hôtel de la rue de la Mairie, à Tournai, en possession d'un sac contenant des vêtements de valeur. Pruvost a été interrogé par le magistrat, Pruvost a été écroué au poste central. Ce matin il sera conduit à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. F. Masural frères, filateurs, à Tournai, un ouvrier roubaix, Henri Lemaire, âgé de 27 ans, demeurant rue Massena, 26, en remenant en place une sorte de machine à vapeur, a eu le doigt médian droit pris entre la corbe et la poulie. Le docteur Ledes, appelé à donner des soins au blessé, a relevé un plaie superficielle de l'extrémité du doigt. L'incapacité de travail sera de sept à huit jours.

Dans le tissage de MM. Ritaine et Wattreux, fabricants, place Notre-Dame, un carrier tisserand, Jules Van Derweyde, âgé de 50 ans, demeurant rue d'Alger, 8, s'est blessé en soulevant un sac de laine. M. le docteur Payoux a constaté un commencement de fracture de la colonne vertébrale.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Lundi matin, il est arrivé aux Halles: 1.500 choux variés, 135; choux-fleur 3.500; asperges, 145; radis, 225; tomates, 26; bœufs, 15; moutons, 25; poules, 375; volailles, 1.100; légumes, 700; nouvelles, 375; légumes, 1.100; légumes, 700; nouvelles, 375.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contraventions ci-après: contre F. Lemaire, cabaretier, et C. B., pour violences corporelles;

— C'est abominable, ce que vous venez de dire!

— C'est même abominable que d'introduire dans le domicile conjugal!

Je vous jure, monsieur, que je n'ai rien fait pour cela! J'ai trouvé Bernard Lemaire, qui, à mon retour d'Algérie, c'est la marquise de Chaligay qui l'y avait amené.

— Elle en a été joliment reconquise... Enfin, nous parlerons de Chaligay tout à l'heure... Mais comment avez-vous pu accepter que ce jeune homme passât un jour de sa vie avec moi?

— Quel motif aurai-je eu pour l'embrasser?

— Les motifs ne manquent jamais, quand on est fermement résolu à faire son devoir, monsieur!

M. Thévenot s'était levé et, les bras au ciel, il commençait de harceler ses phrases, jouant admirablement l'indignation.

— Vous devriez avouer la vérité à votre femme, en tout au moins me prévenir. J'aurais avisé! Au lieu de venir vous arranger pour que Madame ne me parle pas de la présence chez elle de ce Monsieur... Ah! pauvre fille, quelle injure pour le mari d'avoir été toute sa vie une épouse infidèle!

M. Thévenot s'était redressé:

— Et, dans tout ceci, comme elle s'est encore montrée douce, bonne! Elle ne vous a même pas adressé un reproche... Elle a répondu au divorce que, dans une juste colère, je venais lui proposer... Elle vous pardonneait peut-être, mais elle ne vous pardonnera jamais, cet avoir été, moi, je ne vous pardonnerai jamais, cet avoir été infidèle, cet homme dans l'intimité de ma petite fille! J'en ai eu le cœur saisi, oui, douloureux, monsieur! Cela, oui, monsieur, s'aurait, devant un tribunal, pour que votre fille soit à jamais séparée de vous!

— Taisez-vous, monsieur!

Gratien retrouvait un peu de courage dès qu'il s'agissait de sa fille.

— Que j'aie été faible, c'est possible; que ma conduite ait blessé ma femme, je l'estime très bien, et je suis prêt à lui faire des excuses, quoique, bien souvent, elle ne soit qu'un être de paille. Mais ma faute est légère et s'explique par un noble sentiment, dont ma fille serait fière si je pouvais le lui avouer! Ne mêlez donc pas ma fille à tout ceci, et ne me menacez pas d'un divorce impossible. Si vous osez, d'ailleurs, vous lancer dans cette extravagance, je vous enverrai ma fille, et elle me suivrait avec bonheur, parce qu'elle m'aime comme je l'aime, d'abord, parce qu'elle est si douce, et que vous l'avez empêché de devenir amoureuse d'un homme qu'elle ne pouvait pas épouser!

Gratien balança la tête, et M. Thévenot continua, triomphant de sa générosité:

Le nouveau règlement prévoit en outre, toujours à propos des ruses particulières, les références à payer par les propriétaires pour l'éclairage et l'entretien des immeubles, pour le numérotage, etc.

Telles sont les modifications les plus saillantes au règlement de voirie.

MARIAGE. — Lundi matin, à onze heures et demie, a été célébré en l'église Saint-Christophe, le mariage de Mlle Marie Louise Lechambre, fille de M. Lechambre, négociant, avec M. Eugène Verstraete, docteur en médecine, à Lille. Les témoins étaient, pour le marié: MM. Henri Duret, professeur de chimie à Lille et Felner, ingénieur, beau-frère du marié. Pour la mariée: MM. Verdonck, commissaire-priseur et Raymond Tibaoud.

UNE REUNION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — La jeunesse catholique se réunira, mercredi prochain, à huit heures et demie du soir, à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines. Ordre du jour: 1. Histoire du socialisme, par M. Jean Leleuvre; 2. arguments et réfutation du socialisme, par M. Georges Lefebvre.

AVIS MILITAIRE. — Les jeunes gens déclarés propres au service par le Conseil de révision, qui s'est réuni à Tournai ce matin, et les jeunes soldats qui se croient dans le cas de solliciter leur envoi en congé à titre de soutien de famille, sont invités à déposer ou à faire déposer, leur demande à la Mairie militaire dans la plus bref délai.

UN MUR QUI S'ECROULE. — Deux ouvriers blessés. — Des nouvelles constructions vont s'élever, rue Nationale, à l'emplacement d'anciennes maisons qu'on a démolies jusqu'à fleur du sol. Des ouvriers terrassiers, travaillant pour le compte de M. Bohin, entrepreneur, sont actuellement occupés à creuser assez profondément pour l'établissement du sous-sol du nouvel immeuble. Deux de ces terrassiers, Constant Evrard et Edouard Labbe travaillaient près des anciennes fondations quand par suite d'un mouvement du sol, le bloc de maçonnerie s'écroula entraînant les deux terrassiers. Les autres ouvriers témoins de l'accident s'empressèrent de dégager leurs camarades et les transportèrent au café du Commerce. Le plus sérieusement atteint était Edouard Labbe qui avait perdu connaissance. On manda immédiatement un médecin, M. le docteur Brunet vint en toute hâte donner ses soins, après avoir été aidé par son frère et par son domestique M. Neuvre; il a reçu des contusions multiples sur toutes les parties du corps mais aucune blessure n'est de nature à donner de l'inquiétude. On pensa qu'après un repos d'une quinzaine de jours, il pourra reprendre son travail. Quand à Constant Evrard il n'a été blessé que superficiellement à la cheville et il pourra dans quelques jours se livrer à ses occupations habituelles.

LES DEVALISEURS D'ESTAMINETS. — Lundi matin, M. Bourgeois, brasseur, rue Winoc-Choqueux, en un estaminet lui appartenant, situé à l'angle des rues du Rhin et de l'Espérance, constata que des malfruits s'étaient introduits dans l'immeuble inhabité depuis quelque temps. La porte d'entrée avait été fracturée. En poursuivant plus loin ses investigations, M. Bourgeois constata la disparition de deux trappes en étain et d'un robinet en cuivre. Il estime l'importance du vol à une vingtaine de francs environ. Une plainte a été déposée à la police. M. Delattre, commissaire de police du 2^e arrondissement, chargé de l'enquête sur ce vol, a interrogé les voisins. D'après les déclarations de ces derniers, la porte du cabaret était déjà ouverte depuis plusieurs jours.

UNE AFFAIRE DE MEURTRES. — Une enquête de police est ouverte au sujet d'une affaire de meurtres qui s'est passée dans la nuit de dimanche à lundi.

Une jeune fille d'origine belge, parlant peu ou prou le français, était venue à Tournai, pour entrer en service dans un débit de boissons. Ignorant l'adresse exacte de la maison où elle devait se rendre, elle se rendit au domicile de son père, qui lui indiqua le logement pour la nuit. Le jeune homme se laissa conduire par W. qui l'emmena au Pont-Neuve. Là, W. tenta d'abuser de la servante. Aux cris poussés par elle, des passants accoururent et W. prit la fuite. Mais il ne tarda pas à être arrêté et conduit au poste du 3^e arrondissement, où il a été interrogé par M. Spéaux, commissaire de police.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un garçon de magasin, M. Jules Lemaire, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Latte, 28, rogant son domicile lorsqu'il arriva rue Verte, fut assailli par trois hommes qui sans raison, lui portèrent des coups. Aux cris poussés par M. Lemaire, les agresseurs prirent aussitôt la fuite, laissant leur victime à demi assommé sur le sol. Après leur départ, le garçon de magasin constata que les malfaiteurs l'avaient dépouillé d'une montre en nickel. Lundi matin, la victime de cette agression a déposé une plainte à M. Spéaux, commissaire de police du 3^e arrondissement. Une enquête est ouverte.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Dans la matinée de lundi, M. Proix, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a mis en état d'arrestation, un certain Arthur Pruvost, âgé de 39 ans, sans profession, qui avait été surpris par le commissaire de police dans un hôtel de la rue de la Mairie, à Tournai, en possession d'un sac contenant des vêtements de valeur. Pruvost a été interrogé par le magistrat, Pruvost a été écroué au poste central. Ce matin il sera conduit à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. F. Masural frères, filateurs, à Tournai, un ouvrier roubaix, Henri Lemaire, âgé de 27 ans, demeurant rue Massena, 26, en remenant en place une sorte de machine à vapeur, a eu le doigt médian droit pris entre la corbe et la poulie. Le docteur Ledes, appelé à donner des soins au blessé, a relevé un plaie superficielle de l'extrémité du doigt. L'incapacité de travail sera de sept à huit jours.

Dans le tissage de MM. Ritaine et Wattreux, fabricants, place Notre-Dame, un carrier tisserand, Jules Van Derweyde, âgé de 50 ans, demeurant rue d'Alger, 8, s'est blessé en soulevant un sac de laine. M. le docteur Payoux a constaté un commencement de fracture de la colonne vertébrale.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Lundi matin, il est arrivé aux Halles: 1.500 choux variés, 135; choux-fleur 3.500; asperges, 145; radis, 225; tomates, 26; bœufs, 15; moutons, 25; poules, 375; volailles, 1.100; légumes, 700; nouvelles, 375.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contraventions ci-après: contre F. Lemaire, cabaretier, et C. B., pour violences corporelles;

— C'est abominable, ce que vous venez de dire!

— C'est même abominable que d'introduire dans le domicile conjugal!

Je vous jure, monsieur, que je n'ai rien fait pour cela! J'ai trouvé Bernard Lemaire, qui, à mon retour d'Algérie, c'est la marquise de Chaligay qui l'y avait amené.

— Elle en a été joliment reconquise... Enfin, nous parlerons de Chaligay tout à l'heure... Mais comment avez-vous pu accepter que ce jeune homme passât un jour de sa vie avec moi?

— Quel motif aurai-je eu pour l'embrasser?

— Les motifs ne manquent jamais, quand on est fermement résolu à faire son devoir, monsieur!

M. Thévenot s'était levé et, les bras au ciel, il commençait de harceler ses phrases, jouant admirablement l'indignation.

— Vous devriez avouer la vérité à votre femme, en tout au moins me prévenir. J'aurais avisé! Au lieu de venir vous arranger pour que Madame ne me parle pas de la présence chez elle de ce Monsieur... Ah! pauvre fille, quelle injure pour le mari d'avoir été toute sa vie une épouse infidèle!

M. Thévenot s'était redressé:

— Et, dans tout ceci, comme elle s'est encore montrée douce, bonne! Elle ne vous a même pas adressé un reproche... Elle a répondu au divorce que, dans une juste colère, je venais lui proposer... Elle vous pardonneait peut-être, mais elle ne vous pardonnera jamais, cet avoir été, moi, je ne vous pardonnerai jamais, cet avoir été infidèle, cet homme dans l'intimité de ma petite fille! J'en ai eu le cœur saisi, oui, douloureux, monsieur! Cela, oui, monsieur, s'aurait, devant un tribunal, pour que votre fille soit à jamais séparée de vous!

— Taisez-vous, monsieur!

Gratien retrouvait un peu de courage dès qu'il s'agissait de sa fille.

— Que j'aie été faible, c'est possible; que ma conduite ait blessé ma femme, je l'estime très bien, et je suis prêt à lui faire des excuses, quoique, bien souvent, elle ne soit qu'un être de paille. Mais ma faute est légère et s'explique par un noble sentiment, dont ma fille serait fière si je pouvais le lui avouer! Ne mêlez donc pas ma fille à tout ceci, et ne me menacez pas d'un divorce impossible. Si vous osez, d'ailleurs, vous lancer dans cette extravagance, je vous enverrai ma fille, et elle me suivrait avec bonheur, parce qu'elle m'aime comme je l'aime, d'abord, parce qu'elle est si douce, et que vous l'avez empêché de devenir amoureuse d'un homme qu'elle ne pouvait pas épouser!

Gratien balança la tête, et M. Thévenot continua, triomphant de sa générosité: